

## **CHARTRE FONDATRICE DE L'ASSOCIATION**

L'association **soixantesixmille ma vie, ma ville** réunit des femmes et des hommes profondément attachés aux valeurs de la république, qui partagent la conviction que Perpignan et son agglomération ne pourront échapper au déclin qui les frappe depuis des décennies, qu'en modifiant profondément certaines pratiques de la vie politique locale.

Le cloisonnement géographique et communautaire, le défaut de transparence, le clientélisme ruineux, et l'absence de débat et d'information objective, érigés en outils de conservation du pouvoir, ont progressivement annihilé les énergies et empêché toute possibilité d'alternance.

L'association a pour objet de contribuer, par la réflexion, le débat, la proposition, et le soutien aux initiatives citoyennes, à la rénovation de la démocratie locale ainsi qu'au développement de la qualité de vie et de la prospérité de la ville et de ses habitants.

Elle tendra à cet objectif en s'appuyant sur l'organisation d'événements (conférences, dîners-débats...) et sur une médiatisation de ses idées et travaux (site Internet, presse...).

La présente Charte constitue le socle commun des valeurs autour duquel les membres de l'association s'engagent et se rassemblent :

- 1- **Démocratie:** l'association marque son attachement indéfectible à la démocratie, et veille à tout moment au respect des valeurs démocratiques, tant en son sein, que dans le cadre des actions qu'elle mène.
- 2- **Laïcité:** l'association accepte en son sein les membres de toutes confessions, et marque son attachement à la liberté de culte ou de croyance, mais érige la laïcité en principe intangible, et refuse toute immixtion du religieux dans la vie politique.
- 3- **Humanisme:** L'association rejette le racisme, la xénophobie, et de manière générale toutes les idées tendant à l'exclusion ou à la stigmatisation d'un individu ou d'un groupe en fonction de ses opinions, ses croyances, son sexe, sa culture, ses orientations sexuelles... Elle veille à ce que les décisions des institutions politiques locales ne soient dictées que par le respect de la loi et l'égalité de traitement, en excluant tout critère subjectif ou d'appartenance.
- 4- **Intégrité:** L'honnêteté gouvernera en toutes circonstances les décisions et pratiques de l'association. L'association prône une plus grande

transparence dans le rendu des décisions, et une responsabilisation accrue de l'élu. Elle veillera au respect par l'élu de son devoir de probité.

- 5- **Mettre l'économie au profit du progrès social:** l'association a vocation à mener des réflexions et actions ayant pour finalité de redynamiser le tissu économique. Sa philosophie s'inscrit dans une démarche à la fois efficace et juste, en favorisant la création de richesses et l'initiative individuelle, tout en défendant une répartition harmonieuse et solidaire, permettant d'améliorer durablement les conditions de vie de tous.
- 6- **Respect de l'environnement:** l'association érige le respect de l'environnement en valeur fondamentale, et s'engage à ce que chacune de ses actions soit cohérente avec les valeurs du développement durable.
- 7- **Promotion des valeurs de l'éducation populaire:** égalité dans l'accès à la culture à l'enseignement aux loisirs et aux pratiques sportives. La solidarité et l'égalité de traitement doivent permettre à chacun de trouver sa place dans la cité, en s'épanouissant notamment grâce à la promotion et la facilitation de l'accès à ces activités.

Les membres de l'association adhèrent à la présente charte, et s'engagent à respecter et défendre les valeurs qu'elle contient, tout comme ils s'engagent au respect des statuts et du règlement intérieur. En outre, ils s'engagent à ne parler au nom de l'association que s'ils ont été dûment mandatés à cette fin.

***Charte votée à l'unanimité des membres fondateurs  
Perpignan mai 2008***